



**Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie**

**QUEBEC, du 2 juillet au 7 juillet 2008**

---

**RAPPORT D'ACTIVITES DU CHARGE DE  
DE MISSION DE LA REGION EUROPE**

**M. Freddy DEGHILAGE**

---

**Période juillet 2007 – juillet 2008**

La XXème Assemblée régionale Europe s'est réunie du 22 au 26 octobre 2007 à Skopje où le Président de l'Assemblée de la République de Macédoine, M Ljubisa Georgievski a accueilli 16 sections de l'APF Région Europe, 2 parlements observateurs, l'Assemblée nationale de Serbie en qualité d'invité spécial ainsi que le Chargé de mission Amérique.

La République de Macédoine, pays multiethnique et symbole de la diversité culturelle et linguistique est devenue membre de l'OIF en 2006.

Mme Mitreva, présidente de la Section macédonienne de l'APF, créée en 2001, a souligné la participation active de cette section au sein de l'APF. Elle a rappelé que la section macédonienne a bénéficié en 2003, d'un stage réalisé au centre européen de langue française auprès des institutions de l'Union européenne et ce dans le cadre du Programme d'action de coopération de la Région Europe (PAC).

La Macédoine est sans doute l'Etat le plus francophone – et même le plus francophile - de tous les pays issus de l'ancienne Yougoslavie a précisé M Jean-Yves Pauti, qui a en outre signalé les multiples activités du Centre culturel et de coopération linguistique de Skopje et le dynamisme des Alliances française de Bitola et Tetovo.

M Stekov, Ambassadeur et Coordinateur national macédonien pour la Francophonie clôture l'ouverture solennelle de l'assemblée régionale par une communication sur la situation politique dans les Balkans et l'intégration de la République de Macédoine à l'Union européenne.

« La Francophonie et les dispositifs de promotion des langues européennes », 1<sup>er</sup> thème de réflexion fit l'objet d'un rapport de missions d'information présenté par M. Laurent Béteille. Ce sénateur de la République française s'est rendu en 2006 et 2007, dans plusieurs capitales européennes et s'est entretenu, à Paris, avec des responsables du ministère français des affaires étrangères et de l'Organisation internationale de la Francophonie, pour étudier l'action des dispositifs de promotion des langues partenaires ainsi que du français et en dresser un état des lieux comparatifs.

De cette étude, il apparaît que certains types de pratiques, de méthodes et de modes d'organisation et de fonctionnement propres aux dispositifs partenaires pourraient utilement inspirer la réflexion en vue de proposer des améliorations au dispositif francophone, essentiellement français.

De l'ensemble de ces dispositifs, c'est probablement le Goethe Institut qui lui est paru le plus susceptible de fournir les suggestions suivantes :

*1/ La nécessité d'un effort d'harmonisation du réseau français*

*2. / L'urgence d'un renforcement des moyens du dispositif culturel français à l'étranger*

*3/ Une amélioration de la gestion des personnels et des carrières des personnels chargés de l'action culturelle française à l'étranger*

*4/Un renforcement de la gestion du réseau des établissements culturels*

*5/Un processus de rapprochement du dispositif culturel français avec les partenaires européens*

*6/ La poursuite et le renforcement des synergies entre les acteurs francophones*

Ce rapport de mission fut suivi d'un débat auquel pris part des représentants de l'ambassade de France en Macédoine ainsi que le chef du Département de langues et littératures romanes à la Faculté de philologie près l'Université Sts Cyril et Méthode à Skopje.

M. Pierre Janin, Chargé de mission pour le plurilinguisme, la francophonie, le français dans le monde, auprès de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a démontré que le plurilinguisme est pour l'Europe une chance et non une malédiction.

Quant au Coordonnateur des programmes de l'OIF dans les PECO, il a dressé un panorama de la Francophonie dans les pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) en soulignant ses actions au niveau de l'appui aux politiques linguistiques et statistiques portant sur la présence du français dans les pays de la région.

Suite au débat fructueux relatif à ce 1<sup>er</sup> thème de réflexion, une résolution fut adoptée.

Répondant à un appel de notre Secrétaire général parlementaire, l'assemblée régionale Europe aborda ensuite le sujet des politiques migratoires dans l'espace francophone européen.

Pour alimenter le débat interparlementaire, plusieurs auditions furent également organisées dans le cadre de ce second thème.

La vision de l'Organisation de Coopération et de Développement économique (OCDE) sur les tendances migratoires nous fut exposée par M Jean-Pierre Garson qui nous donna un éclairage particulier sur les migrations de travail et les enjeux de l'intégration.

Ensuite, nous nous sommes posés la question de savoir comment améliorer la cohésion interne au niveau européen? C'est M Nicolas Schmit, Ministre délégué aux Affaires étrangères et à l'Immigration du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg qui, en abordant le défi des politiques d'immigration et d'intégration de l'UE, donna réponse à cette question.

Les politiques migratoires dans les Balkans et la fuite des cerveaux firent également l'objet d'exposés spécifiques de Professeurs de l'Université FON à Skopje.

Suite à ces auditions et avant de donner la parole à un représentant par section, Mme Mitreva, rapporteur coordonnateur exposa la synthèse des réponses au questionnaire que le secrétariat de la région Europe de l'APF avait dressé et auquel non moins de 17 sections européennes avaient répondu.

Il m'est impossible dans le cadre de l'espace qu'il m'est imparti de vous faire état de cette synthèse qui elle-même ne récompenserait pas à sa juste valeur le travail considérable accompli par ces sections.

Les multiples facettes des politiques migratoires ont donné lieu à un débat constructif et à un document de travail riche en information.

- Encourager les pays membres de la Francophonie européenne à développer une politique migratoire reposant également sur des accords bilatéraux favorisant l'intégration et la régulation des flux ;
- Encourager les pouvoirs publics compétents en la matière à développer un partenariat dans la gestion des migrations en facilitant le dialogue entre pays d'origine et pays d'accueil ;
- Inviter les gouvernements des pays membres de la Francophonie européenne à prendre des mesures nécessaires visant à installer des structures et institutions chargées de gérer les migrations légales, d'élaborer avec précision des statuts de travailleurs immigrés et de lutter contre les réseaux illégaux d'emplois informels, et les réseaux criminels de trafic et de traite des êtres humains.

Tels sont quelques uns des points de la résolution sur laquelle les parlementaires francophones européens ont exprimé un accord unanime et ce en partenariat avec la jeunesse. En effet, un représentant macédonien du PFJ et du CIJEF participèrent activement à nos travaux. Ils s'exprimèrent non seulement sur leurs expériences au sein de ces deux organes mais aussi sur nos thèmes de réflexion.

A l'initiative du Secrétariat général de l'APF, cette résolution fut par ailleurs soumise à la bonne attention de l'Assemblée régionale Afrique qui s'est tenue à Antananarivo et à laquelle je me suis mis à disposition pour répondre aux questions qui s'y seraient posées.

Répondant à l'aimable invitation de M Albert Bétrisey, ancien Président du Grand Conseil du Valais et Président de section, les Présidents des sections de la Région Europe se sont réunis à Sion, en avril dernier.

Interpellée par la crise qui touchait, en cette période TV5 Monde, la Conférence des Présidents a réitéré son soutien aux valeurs fondamentales et intouchables de TV5 et a exprimé son désaccord à ce que TV5 Monde soit lié à France Monde.

Pour les sections européennes, il est essentiel que TV5 puisse continuer à bénéficier d'une totale indépendance, d'une autonomie et d'une ligne éditoriale caractéristiques de la multilatéralité francophone et des principes qui caractérisent cette chaîne. Toucher à cette indépendance et à la multilatéralité de ce 2<sup>ème</sup> réseau mondial toucherait à l'identité même de la Francophonie dont l'APF est partie intégrante.

Soucieuse d'assurer le meilleur suivi à ce débat emprunt d'inquiétude, la Conférence des Présidents demanda au Chargé de mission d'adresser un courrier au Secrétaire général parlementaire lui demandant de mettre « l'avenir de TV5 Monde » à l'ordre du jour d'une prochaine assemblée plénière de l'APF.

Les Présidents de section élaborèrent ensuite le projet d'ordre du jour de la XXIème Assemblée régionale Europe qui se réunira en Bulgarie, plus précisément à Sofia, du 5 au 9 novembre 2008.

L'Assemblée plénière réunie pendant deux jours, y mènera une réflexion sur « Le développement des relations internationales régionales dans l'Europe élargie : de nouveaux espaces de coopération pour la Francophonie et pour une Europe plus forte et plus crédible. »

- Une occasion de définir le concept de « Région » (sub-étatique et supra étatique), d'établir des liens entre d'une part cette notion et d'autre part la culture et l'économie, d'aborder le rôle, la place et le statut des régions afin de déterminer si celles-ci peuvent être qualifiées d'actrices internationales.
- Une opportunité également de souligner des initiatives de coopération régionale émise par la Commission européenne, par exemple « La Synergie de la Mer Noire » et aussi la désignation de la Bulgarie comme Centre régional de la Coopération parlementaire pour l'Europe du Sud-est.

Examinant les actions menées dans le cadre du programme d'actions et de coopération de l'APF Région Europe, la Conférence des Présidents décida de le poursuivre.

Cette décision est fondée sur le succès des visioconférences mises en œuvre en 2007/2008 avec la collaboration de l'Université d'Etat de Moldavie : une première expérience de ce type pour la Francophonie en Moldavie où des cursus par visioconférence en anglais existent d'ores et déjà.

Un rapport intermédiaire relatif à l'état d'avancement de ces visioconférences fut présenté.

Sur base du programme de formation dont ont bénéficié des étudiants et des parlementaires moldaves, de l'évolution positive des aspects techniques mais aussi des interactions entre formateurs et auditoire, l'université d'Etat de Moldavie a décidé d'intégrer la série de visioconférences dans les différents cursus des étudiants qui devront dès lors passer un examen sur les matières présentées.

Répondant aux desiderata de la section roumaine de bénéficier également de ce type de cursus de niveau universitaire, la Conférence des Présidents décida en accord avec cette section que l'université d'Arad en sera la prochaine bénéficiaire.

M.Theodorescu a souligné que cette université a d'ores et déjà acquis le matériel nécessaire pour garantir le déroulement optimal de ces échanges auxquels participeront aussi des parlementaires roumains. Il a également fait part qu'une collaboration pourrait être envisagée entre la Hongrie et la Roumanie attendu que nombreux sont les étudiants hongrois inscrits à Arad.

Chers Amis, chers collègues, j'entame les derniers mois de mon mandat et de ma carrière politique. Conclure ce rapport d'activités 2007/2008 du Chargé de mission Europe est donc en quelque sorte, tourner une page d'une histoire francophone riche en rencontres et en réflexion. D'autres poursuivront cette histoire multilatérale dont le chemin est parsemé de défis et d'espérance.

En qualité d'acteur de cette assemblée parlementaire, je souhaite avant de tirer ma révérence, ouvrir un nouveau chapitre de la Francophonie européenne, en tentant de relever un des défis importants pour l'avenir de la Francophonie. C'est pourquoi, en parfait accord avec la Conférence des Présidents de la Région Europe, je présenterai à Sofia, une proposition de modification du règlement intérieur de l'APF Région Europe. Cet amendement visera à intégrer la dimension européenne à l'assemblée régionale Europe et à renforcer la Francophonie au sein des institutions européennes.

---